

Groupe de travail « Services – Santé et Mobilité »

18 juin 2008 – ASSAD Site Latouche

Compte-rendu

Participants :

Jean-Pierre DUVIGNAUD (MFR d'Etang sur Arroux)
Chantal MAZZOLO (Cultivons nos campagnes, AS MSA)
Monique GADREY (Association Familiale)
Sylvia SONTROP (directrice CIAS Autunois)
Alexandra DUSSABY (chargée de mission A21L CCA)
Sylvie LATRASSE (conseillère municipale à La Tagnière)
Jacques MARIBAS (ASSAD)
Michel SEBASTIEN (Croix Rouge)
Jean-François NICOLAS (CG71, maire d'Epinac, VP Syndicat Mixte du Pays)
Olivier CURIE (TRAM)
Paul SCHMIED (ASSAD)

Eléments de présentation :

- Cadre stratégique 2008-2013 et procédure d'instruction des dossiers
- Fiche-action n°9 – Coordonner et développer les services aux personnes, mettre en place un projet territorial de santé et préserver les services publics en milieu rural
- Fiche-action n°14 – Faciliter les mobilités par la diversification et la cohérence de l'offre
- Cahier des charges pour l'élaboration d'un schéma de services et de santé à l'échelle du territoire du Pays
- Projet de plateforme mobilité

Déroulement :

I. Mobilité

Suite à la présentation du projet de plateforme mobilité, la mission d'ingénierie de départ apparaît comme cruciale et doit permettre d'éviter des doublons de compétence voire de dépenses :

1- Cette mission doit se faire en lien avec Mobigo (Tél. 0 810 2004) mené par le Conseil régional afin d'enrichir la base de données et donc de répertorier plus de possibilité dans les déplacements. D'autant plus qu'il s'agit aussi d'une demande de la Région de faire remonter les informations locales plus difficiles à centraliser.

2- En lien aussi avec la Maison du DD qui a mis en place un système de covoiturage, à développer. Et éventuellement réfléchir à un système d'autopartage.

3- Par rapport à l'information donnée et au transport sur prescription, il faudra être complémentaire vis-à-vis des stratégies d'implantation et des solutions de modalités (gares TER, réaffecter du TAD...) pour éviter de mettre les différents moyens de transport en concurrence comme c'est parfois le cas alors que certaines destinations ne sont pas desservies.

4- Dans un souci d'adaptation et de coordination des transports, la mission devra faire remonter les informations et des recommandations sur les horaires, les correspondances, la taille et le dimensionnement des équipements et véhicules... En plus de la communication, y compris sur les documents touristiques, cartes... où les voies TER ne sont pas matérialisées.

5- L'objectif serait donc de créer un « Point Info Mobilité » pour centraliser l'information sur le territoire et créer un centre ressource.

6- Vis-à-vis de la mobilité des personnes en difficultés, serait-il possible d'envisager de mobiliser les auto-écoles pour apporter des solutions concrètes notamment pour les personnes n'ayant pas le permis de conduire ?

Le dispositif du permis à 1 € par jour n'est pas accepté dans toutes les auto-écoles.

7- Le transport est aussi créateur de lien social et permet de rompre l'isolement de certaines personnes. Par exemple, ne faut-il pas élargir les solutions de mobilité proposées pour des activités de loisir ou encore de se coordonner avec les portages de repas à domicile ?

En conclusion de cette partie de la réunion, il semble que l'entrée par le social est délicat même si cela correspond à un réel besoin, d'autant plus que les subventions de fonctionnement qui pourraient être attribuées ne sont pas pérennes.

Ce projet de plateforme pourrait être redimensionné comme un projet de services aux personnes en y intégrant aussi la population fragilisée et qui pourrait élargir aussi les possibilités de financement notamment des communautés de communes et des communes dans le cadre d'une organisation de leur TAD ou de leur mise en place.

II. Services et santé

1- Constat de départ

L'organisation en milieu rural :

- Une garde médicale est dispensée à l'hôpital d'Autun, cependant tous les médecins « ne jouent pas le jeu »,
- Manque de coordination entre les médecins de garde et les pharmacies de garde, les médecins généralistes ne peuvent pas avoir de dépôt de médicaments de base,
- Les urgences sont débordées,
- Il existe des problèmes de coordination avec le centre 15,
- ...

La démographie médicale :

- On constate une baisse et un vieillissement des professionnels de santé
- Les spécialistes sont peu présents
- Un rapport entre le nombre de professionnels de santé et la « clientèle » très déséquilibré, la charge de travail est lourde, la qualité des soins dispensés peut en être affectée...
- ...

2 – Les collectivités ont un rôle à jouer particulièrement dans la création et la gestion des infrastructures comme les maisons médicales pluridisciplinaires. Ces équipements, à condition que les besoins ont bien été identifiés, facilite l'accueil et permet la mutualisation entre des professionnels de santé comme les généralistes, kiné, infirmières ou encore psychologues (à prioriser pour notre territoire), et aussi de stagiaires (relève).

3- Les maisons médicales ont aussi comme intérêt l'ouverture, le lien social et l'échange pour les professionnels surtout en milieu rural. Si ces maisons accueillent des spécialistes (notamment psychologues/psychiatres) vont intéresser d'autres professionnels et les attirer. C'est aussi un atout pour faire revenir les jeunes qui vont se former dans le médical.

III. Services publics

Présentation très synthétique des Relais des Services Publics du territoire (Toulon sur Arroux et Etang sur Arroux).

En projet aussi au niveau de la CCVD, avec une implantation à Epinac avec les locaux de la communauté de communes.

IV. Questions diverses

En rapport avec la présentation du cahier des charges pour le schéma de services et de santé, le groupe souhaite que l'habitat soit rajouté dans les bouquets de services même si la thématique fait l'objet d'un diagnostic à part entière.

Prévoir de réunir un groupe constitué de membres du comité syndical et du conseil de développement pour le choix du bureau d'études et à la fin de la consultation, réserver une demi-journée pour l'audition des 2 ou 3 bureaux d'études les mieux disant.

Des actions sur la consommation pourraient aussi être portées, notamment sur la concurrence des enseignes, des actions de relevés de prix (l'association familiale d'Autun en réalise ponctuellement), la promotion et le conseil sur la production locale et de saison...

En parallèle, il est montré du doigt le problème des commerces du centre-ville d'Autun et des nouvelles implantations en périphérie. Cette dernière remarque fera l'objet d'une analyse plus fine lors de l'élaboration du schéma d'équipement commercial, mais à considérer aussi comme du « service » en particulier pour les personnes avec des problèmes de mobilité.